

Avenant au règlement du jeu concours **« GRANDE TOMBOLA DE PARIS CENTRE »**

ARTICLE 1 : OBJET DU PRESENT AVENANT

La présent avenant a pour objet de prolonger l'effet du règlement initial et de fixer les modalités d'un nouveau tirage au sort compte tenu du grand nombre de tirés au sort ne répondant pas aux critères de participation et au retrait d'un commerçant.

En effet, deux cent trente (230) lots n'ayant pas été attribués, la Mairie de Paris Centre a souhaité réaliser un nouveau tirage au sort des inscrits au jeu concours non tirés le 12 mars 2021.

Le règlement complet du jeu doit donc être modifié en conséquence, conformément à ce qui suit.

ARTICLE 3 - DATES DU CONCOURS

- date du second tirage au sort : 20 avril 2021 à 14h30

ARTICLE 6 : DOTATION

Les lots initialement fixés à l'occasion du premier tirage au sort sont les suivants :

- Mille trente-cinq (1035) bons d'achat d'une valeur nominale de trente euros (30,00€) chacun, à valoir dans les soixante-neuf commerces participants à l'opération (liste des commerces annexée), et répartis comme suit : quinze (15) bons d'achat par commerce.

Et sont modifiés, par la voie du présent avenant, comme suit :

- Mille vingt (1020) bons d'achat d'une valeur nominale de trente euros (30,00€) chacun, à valoir dans les soixante-huit commerces participants à l'opération et répartis comme suit : quinze (15) bons d'achat par commerce, suivant liste des commerçants annexée.

ARTICLE 7 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Initialement, les tirés au sort ayant reçu le mail d'information devaient retourner par courriel à la Mairie de Paris Centre, les justificatifs demandés, à savoir notamment les justificatifs d'identité et de domicile, et ce, au plus tard le 30 mars 2021 inclus.

Ladite date du 30 mars 2021 est modifiée par la date du 15 avril 2021.

Chaque nouveau tiré au sort sera averti à partir du 23 avril 2021 par courriel à l'adresse qu'il aura communiquée et par affichage sur le site internet de la Mairie de Paris Centre et sur les panneaux situés devant la Mairie de Paris Centre, 2 rue Eugène Spuller 75003 PARIS.

Les tirés au sort ayant reçu ce mail devront retourner par courriel à la Mairie de Paris Centre, les justificatifs demandés, à savoir notamment les justificatifs d'identité et de domicile, et ce, au plus tard le 10 mai 2021 inclus.

Le présent avenant au règlement est accessible sur le site internet de la mairie de Paris Centre sur le lien suivant > <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/grande-tombola-de-paris-centre-16246> pendant toute la durée du jeu-concours.

ARTICLE 12 : DEPOT DE L'AVENANT

Le présent avenant est déposé en l'étude de la SELARL LAMANDIN ROCHE THUET, Huissiers de Justice Associés à Aubervilliers (93300), 70 avenue Victor Hugo.

Conformément au règlement complet du jeu, le présent avenant est soumis au droit français.

Toutes les autres dispositions du règlement non affectées par le présent avenant restent en vigueur et applicables aux présentes.

Ledit avenant entrera en vigueur le 01 avril 2021.